



## Règlement vide grenier organisé par le : Comité des Fêtes et de Loisirs de Carbes

**Art.1 :** Le Comité des Fêtes et de Loisirs de Carbes est organisateur du vide grenier se tenant Place de la Mairie la Bautié à Carbes, le :

**Dimanche 16 Juin 2024 de 8H00 à 17H00.**

**Art.2 :** L'accueil des exposants commence à partir de **7H00**. Lors de son arrivée, chaque exposant sera amené par un organisateur à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide grenier de **8H00 à 17H00**. Un parking est mis à disposition à proximité. L'heure où les exposants pourront commencer à ranger et à quitter le vide grenier est fixée à **17H00**. Si un exposant désire partir avant l'heure, il devra transporter son matériel à la main, tout en respectant les consignes de sécurité qui seront établies par les organisateurs.

**Art.3 :** L'inscription est de **6€** l'emplacement de **3 mètres** linéaire (non remboursable, payable à l'inscription). Les places non occupées après **8H00** pourront être attribuées à d'autres exposants. Des tables de 2,4 mètres seront mises à la location au tarif de **2€**.

**Art.4 :** L'exposant doit fournir l'intégralité des renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation : **Photocopie carte identité recto verso - Attestation sur l'honneur - Inscription vide grenier avec paiement**. Aucune inscription ne sera prise en compte sans ses documents.

**Art.5 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements seule l'association organisatrice peut le faire si nécessaire. Elle a aussi la compétence d'accorder la circulation des véhicules hors des heures autorisées.

**Art.6 :** La vente d'animaux est interdite. La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente de consommables tel que boissons, confiseries, pâtisseries ou toute restauration est interdite.

**Art.7 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges, tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Art.8 :** les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans l'enceinte et alentour du vide grenier à la fin de la journée. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement, toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Art.9 :** l'organisateur reste la seule compétence pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempérie.

### Attestation – Inscription Vide Grenier

**Organisateur :** Comité des Fêtes et de Loisirs de Carbes **Adresse :** Place de la Mairie, 5 la Bautié - 81570 Carbes **Se déroulant le :** 16 Juin 2024 de 8H00 à 17H00

#### Personne morale :

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : .....  
de ..... dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant:

CP : ..... Ville : ..... Tél : .....

Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ..... par : .....

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements ci-joints, avoir pris connaissance du

règlement et m'y conformer.

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés

(Article 321-7 du Code pénal)

#### Personne physique :

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ..... par : .....

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements ci-joints, avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

- de ne pas être commerçant(e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € : - pour \_\_\_ emplacement(s) de 3 mètres linéaire à 6€ = \_\_\_\_\_ €

- pour la location de \_\_\_ table(s) de 2,4 mètres à 2€ = \_\_\_\_\_ €

Les dossiers complets seront traités dès leur réception. Les inscriptions, avec **photocopie de la pièce d'identité recto-verso** et le paiement à l'ordre du « Comité des Fêtes et de Loisirs de Carbes » sont à envoyer ou à déposer à : Comité des Fêtes et de Loisirs de Carbes – Mairie – 81570 CARBES

Pour tous renseignements contacter de **15H00 à 20H00** le : **05.63.59.58.05**. (Répondeur si pas disponible : laisser un message) S.V.P. *Merci*.

Fait à : ..... Le : .....

Signature : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)